

SOLUTIONS MURS ET FAÇADES – SPÉCIALITÉS

VERNIS GOMME LAQUE



Vernis à l'alcool à base de gomme laque (gomme végétale).



PROPRIÉTÉS : Excellent isolant avant travaux de peinture : sur vieux fonds souillés, empêche le bistre de fumée de migrer, isole des traces de marqueur, graffitis, tags, tanin du bois.

DESTINATION : Tous supports usuels du bâtiment : bois, plâtre, ciment, fibrociment, crépis, anciennes peintures.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect :	Brillant
Teinte :	Incolore
Densité :	0,85
Séchage :	Sec : 15 à 20 minutes
Recouvrable :	2 heures
Valeur limite en UE :	Catégorie A/h : 750 g/l 2010 Ce produit contient au maximum : 680 g/l de COV
Extrait Sec en poids :	20 % +/- 2
Extrait Sec en volume :	16 % +/- 2
Rendement moyen :	14 m ² / L Il varie en fonction du type, de l'état de la surface, de l'absorption du support, du mode d'application.
Conditionnement :	5 L - 1 L



SOLUTIONS MURS ET FAÇADES – SPÉCIALITÉS

VERNIS GOMME LAQUE

CONSERVATION : 12 mois en emballage fermé non ouvert à l'abri du gel.

CLASSIFICATION AFNOR : Famille I Classe 10 a (NFT 36 005)

MISE EN OEUVRE

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en oeuvre seront en conformité avec les recommandations de la norme NF P 74201. Se reporter systématiquement au DTU 59.1.

Préparation du support :

- Sur un mur incendié, éliminer la suie non adhérente par aspiration.
- Autre support : dépoussiérer.

Application :

- S'applique sur les parties à isoler, en une couche. Recouvrir ensuite par une peinture glycéro ou acrylique.
- Peut être appliqué en extérieur s'il est recouvert par une peinture.
- Ne pas appliquer à une température inférieure à + 6 ° C.

Matériel : Rouleau antigoutte 12 mm ou polyester tissé 13 mm, brosse polyester, spalter.

Nettoyage : Alcool.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Se reporter à la fiche de données de sécurité disponible sur le site www.duralex-peintures.com et aux indications portées sur l'emballage.

Dangereux : respecter les précautions d'emploi.



Cette fiche a été établie et corrigée le 08/04/2024. Elle annule et remplace les fiches précédentes. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements fournis sont basés sur les connaissances et notre expérience à ce jour. Elles ne peuvent en aucun cas impliquer une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité quant à l'utilisation de nos produits. Les conditions d'application échappant à notre contrôle, ce document n'est pas contractuel et la société DURALEX PEINTURES se réserve le droit de tout changement sans préavis.